



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4086
18 août 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 15 AOUT 1958, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE AUPRES DES
NATIONS UNIES

Je me permets d'appeler votre attention sur la communication que vous a adressée le représentant permanent par intérim du Pakistan et dont le texte a été distribué sous la cote S/4048, le 15 juillet 1958. Le Gouvernement de l'Inde n'a pas l'intention de prolonger indéfiniment cette correspondance. Pour sa part, il ne pense pas que le Pakistan agisse conformément aux règles de la bienséance et fasse preuve de dignité en inondant le Conseil de sécurité de communications que rien ne justifie et en se servant des Nations Unies pour diffuser des nouvelles tendancieuses qui travestissent ou déforment les faits. Nous nous abstiendrons donc à l'avenir de répondre aux lettres de ce genre émanant du représentant permanent du Pakistan; néanmoins, le Gouvernement de l'Inde sera toujours heureux de fournir des renseignements exacts et fondés sur les faits à l'Organisation des Nations Unies, à l'un quelconque de ses organes, Membres ou hauts dignitaires, et à toute personne sincèrement désireuse d'obtenir de tels renseignements.

2. Dans sa lettre du 15 juillet 1958, le représentant permanent par intérim du Pakistan a cherché à justifier le prétendu "mouvement de libération" lancé par M. Ghulam Abbas. Il a fait allusion au large appui que ce mouvement recevrait de presque tous les partis politiques importants au Pakistan, et déclaré que c'était la raison pour laquelle le gouvernement éprouvait des difficultés à réprimer le mouvement. Des centaines de volontaires venus de la partie du Cachemire occupée par le Pakistan et des districts frontaliers du Pakistan occidental auraient été arrêtés pour avoir bravé l'interdiction, ce qui aurait causé un mécontentement général parmi la population du Pakistan. A propos de ces allégations, il est intéressant de se reporter à un article publié, le 29 juillet 1958, dans le Pakistan Times (Lahore) et dont le texte est

reproduit ci-après, d'où il ressort que le Président du Gouvernement du Cachemire Azad, le serdar Mohammed Ibrahim, a démenti les communiqués exagérés de ce prétendu mouvement, notamment ceux qui concernent le nombre de personnes arrêtées par le Gouvernement de la partie du Cachemire occupée par le Pakistan :

"Lundi, le serdar Mohammed Ibrahim Khan, Président du Gouvernement du Cachemire Azad, a démenti une nouvelle publiée dans certains journaux de même jour selon lesquels 45 personnes auraient été arrêtées, dimanche, près de Mirpur.

"Il a déclaré à l'APP à Lahore que, s'étant mis en rapport avec le siège de son gouvernement à Muzaffarabad, il avait été informé qu'aucun défilé n'avait été organisé dimanche à Mirpur et qu'aucune arrestation n'avait été opérée dans cette ville. Il a ajouté que la nouvelle en question était dénuée de fondement.

"Le Président a ensuite indiqué que la nouvelle selon laquelle des troupes seraient maintenant concentrées à Madarpur, dans le district de Poonch, en vue du franchissement de la ligne de suspension d'armes, était elle aussi tout à fait inexacte.

"Le serdar Mohammed Ibrahim a précisé que, d'après les chiffres tenus à jour par le Gouvernement du Cachemire Azad, 40 personnes seulement se trouvaient actuellement en état d'arrestation dans le Cachemire Azad."

3. Le Gouvernement de l'Inde laisse aux membres du Conseil de sécurité le soin de tirer leurs propres conclusions des observations que contient la lettre du représentant permanent par intérim du Pakistan. Il est évident que la campagne lancée par M. Ghulam Abbas est favorisée par la politique et l'appui du Gouvernement du Pakistan lui-même. En d'autres termes, les assertions selon lesquelles ce gouvernement "condamne" le mouvement et auxquelles il est donné une large publicité, sont clairement réfutées par les faits.

4. Dans sa lettre, le représentant permanent par intérim du Pakistan a parlé du droit des Cachemiriens de se rendre dans leur région natale. Le Gouvernement de l'Inde est persuadé que si le Pakistan cessait d'occuper illégalement une partie du Cachemire, les personnes qui y résident actuellement pousseraient un soupir de soulagement et, réunies avec ceux de leurs frères qui se trouvent de l'autre côté de la ligne de suspension d'armes, pourraient jouir des bienfaits de la démocratie et de la prospérité économique.

5. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.
6. Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire représentant permanent de l'Inde auprès des Nations Unies

Signé : Arthur S. LALL
